



Solde d'un livret antérieur au mariage est il un bien propre?

Par **CLAD38**, le **21/05/2009** à **10:15**

Bonjour à tous,rrnrje vais prochainement me marier sans contrat de mariage. Nous avons donc opté pour le régime légal de la communauté réduite aux acquêts. Il se trouve que je dispose d'un livret A au plafond. Selon les souvenirs qu'il me reste de mes études de droit, tout les biens dont chaque époux était propriétaire avant la célébration du mariage demeure propre. le livret est ouvert à mon nom et il ne mouvement pas. Je souhaiterais savoir si il y a une précaution à prendre afin de préserver la nature propre de ce livret a. Je pense notamment à demander une attestation de solde à ma banque datée et signée. Certains d'entre vous trouverons ma question mesquine et que je m'attache à des considérations bassement matérielles mais c'est une question pour laquelle j'aimerais avoir une réponse.rrnrnbien à vous,rrnrnCordialement